

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 janvier 2023 - Délibération n° BC2023/01/03

Objet : PROJET DE CONSTRUCTION DE 2 CLINIQUES VETERINAIRES A AHUN ET A BOURGANEUF : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS.

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 23 janvier 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques – SIMON-CHAUTEMPS Franck.

Etaient excusés : GAILLARD Thierry et NOURRISSEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020/07/31 en date du 29
communautaire le pouvoir d' « autoriser toutes les demandes de subvention
communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci,
en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant
l'inscription ultérieure des opérations au budget. » ;

Vu la délibération n°BC20221001 du Bureau communautaire approuvant le plan de financement prévisionnel de
la construction de 2 cliniques vétérinaires à Ahun et Bourganeuf,

M. le Président propose l'actualisation du plan de financement pour permettre la prise en compte d'une
modification des aides publiques et l'intégration d'un apport pour l'un des deux bâtiments.

⑤ **Plan de financement prévisionnel global actualisé :**

Dépenses prévisionnelles (en € HT)		Recettes prévisionnelles (en € HT)		% Recettes
Travaux	1 531 270,00 €	Etat (DETR 2023 et 2024)	935 673,15 €	50%
Aléas sur travaux (5%)	76 563,50 €	Conseil départemental – Contrat « Boost'ter »	280 000,00 €	15 %
Maîtrise d'œuvre	161 548,99 €	Autofinancement Com Com	655 673,14 €	35 %
Frais divers (études,diagnostics)	55 534,00 €			
Assurances dommages-ouvrages	24 422,80 €			
Frais acquisition terrains et bornage	22 007,00 €			
Sous-total éligible aux financements publics	1 871 346,29 €	Sous-total recettes	1 871 346,29 €	100 %
Taxe aménagement et redevance archéologique	14 671,68 €	Autofinancement Com Com	14 671,68 €	
Sous-total dépenses non éligibles aux financements publics	14 671,68 €	Sous-total recettes	14 671,68 €	
TOTAL DEPENSES 2 CLINIQUES	1 886 017,97 €	TOTAL RECETTES	1 886 017,97 €	
		Dont reste à charge total CSO	670344,82 €	

En conséquence, le plan de financement prévisionnel propre à la clinique de vétérinaire d'Ahun serait le
suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € HT)		Recettes prévisionnelles (en € HT)		% Recettes
Travaux	778 640,00 €	Etat (DETR)	467 000,77 €	50%
Aléas sur travaux (5%)	38 932,00 €	Conseil départemental – Contrat « Boost'ter »	139 749,88 €	15 %
Maîtrise d'œuvre	82 146,52 €	Autofinancement Com Com	327 250,88 €	35 %
Frais divers (études,diagnostics)	21 920,21 €			
Assurances dommages-ouvrages	12 362,80 €			
Sous-total éligible aux financements publics	934 001,53 €	Sous-total recettes	934 001,53 €	100 %
Taxe aménagement et redevance archéologique	7 520,86 €	Autofinancement Com Com	7 520,86 €	
Sous-total dépenses non éligibles aux financements publics	7 520,86 €	Sous-total recettes	7 520,86 €	
TOTAL DEPENSES CLINIQUE AHUN	941 522,39 €	TOTAL RECETTES	941 522,39 €	
		Dont reste à charge total CSO	334 771,74 €	

En conséquence, le plan de financement prévisionnel propre à la clinique ve
suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € HT)		Recettes prévisionnelles (en € HT)		% Recettes
Travaux	752 630,00 €	Etat (DETR)	468 672,38 €	50%
Aléas sur travaux (5%)	37 631,50 €	Conseil départemental – Contrat « Boost'ter »	140 250,12 €	15 %
Maîtrise d'œuvre	79 402,47 €	Autofinancement Com Com	328 422,26 €	35 %
Frais divers (études, diagnostics)	32 134,79 €			
Assurances dommages-ouvrages	12 060,00 €			
Acquisition de terrain (frais d'acte compris)	22 007,00 €			
Frais de bornage	1 479,00 €			
Sous-total éligible aux financements publics	937 344,76 €	Sous-total recettes	937 344,76 €	100 %
Taxe aménagement et redevance archéologique	7 150,82 €	Autofinancement Com Com	7 150,82 €	
Sous-total dépenses non éligibles aux financements publics	7 150,82 €	Sous-total recettes	7 150,82 €	
TOTAL DEPENSES CLINIQUE BOURGANEUF	944 495,58 €	TOTAL RECETTES	944 495,58 €	
		Dont reste à charge total CSO	335 573,08 €	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- Approuve les plans de financement des opérations, modifiés,
- Autorise M. Le Président à déposer ou compléter les demandes de financements correspondantes auprès de l'Etat et du Conseil départemental de la Creuse,
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

